

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 07204 Numéro SIREN : 819 287 632 Nom ou dénomination : FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2024 sous le numéro de dépôt 9416

FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 48 rue du Faubourg du Temple
75011 PARIS

R.C.S. : 819 287 632

24 JAN. 2024

34 16

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Le 30/06/2023,

A 10 heures,

Au siège social : 48 rue du Faubourg du Temple – 75011 PARIS

Les associés de la Société par actions simplifiée «FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE» au capital de 2 000 Euros divisés en vingt (200) parts sociales de 10 Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance, conformément à la loi et aux statuts de la société.

Etaient présents :

Monsieur MOHAMMAD HOQUE Nazmul,
Propriétaire de..... 50 Parts

Monsieur UDDIN Moij,
Propriétaire de..... 150 Parts

Soit au Total..... 200 Parts

Soit la totalité des parts composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est présidée par M. MOHAMMAD HOQUE Nazmul, président de la société.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,

U M

N. M. H

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 Décembre 2022 ;
- le registre des procès-verbaux des Assemblées Générales.

Les membres de l'Assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu consulter l'inventaire, avant l'Assemblée et dans les délais réglementaires.

Le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à L 223-19 du nouveau Code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus de la gérance ;
- Pouvoir pour dépôt et formalités ;
- Questions diverses.

Après avoir donné lecture des rapports de la gérance, il présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 7 423 Euros.

L'Assemblée donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions du premier alinéa de L 223-19 du nouveau Code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette approbation, soumise à un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés, est adoptée à l'unanimité.

U M

N. M. H

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide l'affectation du bénéfice de l'exercice soit **7 423** Euros en report à nouveau. Il passera ainsi de **< 3 878 >** Euros, à la somme de **3 545** Euros après affectation.

Elle prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale ratifie, en tant que de besoin, les rémunérations perçues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 par :

- M. UDDIN Moij.....	22 098 €
- M. MOHAMMAD HOQUE Nazmul, Président de la société.....	366 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal.

M. MOHAMMAD HOQUE Nazmul
Président

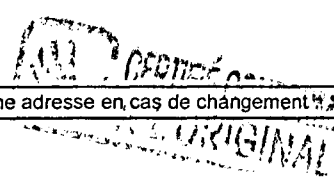
M. Nazmul

Monsieur UDDIN Moij

Uddin Moij

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SAS FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE 48 rue du Fbg du Temple 75011 PARIS FR			48 rue du Fbg du Temple 75011 PARIS		
SIRET 81928763200015					
Adresse du principal établissement :					
			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées	Ventes et Réparations			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☒ Nom et adresse du prestataire 313966129 SA SAGE 10 Pl de Belgique 92250 LA GARENNE COLOMBES	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL COMPTA	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société à responsabilité limitée FINEXIA 84 rue de la Chapelle 75018 PARIS Tél: 01 40 05 22 63	 Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 05042023 Lieu : PARIS Qualité : Gérant Nom du signataire : M MOHAMMAD HOQUE Nazmul <i>H. Namul</i>

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e							
				f							
				g							
				h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j							
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)							
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
1		2		Montant des sommes versées :							
				Année au cours de laquelle le versement a été effectué		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				3		4		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
				5		6		7		8	
M MOHAMMAD HOQUE Nazmul Gérant 39 rue de la Chapelle 75018 PARIS		50		2022		366					
M UDDIN Moij Associé 39 rue de la Chapelle 75018 PARIS		150		2022		22 098					
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						22 464			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %					
MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice											
MVLt réalisée au cours de l'exercice											
MVLt restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SAS FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE										Néant ☐																					
Adresse de l'entreprise 48 rue du Fbg du Temple 75011 PARIS																															
SIREN 8 1 9 2 8 7 6 3 2																															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2						Durée de l'exercice précédent* 1 2																									
<table border="1"> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">Exercice N clos le</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>3</th> <th>1</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>1</th> <th>2</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>2</th> <th>0</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>2</th> <th>2</th> </tr> </table>														Exercice N clos le				3	1			1	2			2	0			2	2
		Exercice N clos le																													
		3	1																												
		1	2																												
		2	0																												
		2	2																												
<table border="1"> <tr> <th colspan="2">ACTIF</th> <th>Brut</th> <th>Amortissements-Provisions</th> <th>Net</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> </tr> </table>												ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net			1	2	3										
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net																											
		1	2	3																											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012																											
		Autres *	014	016																											
	Immobilisations corporelles *		028	030	1 139																										
	Immobilisations financières * (1)		040	042																											
	Total I (5)		044	048	1 139																										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052																											
		Marchandises *	060	062	2 599																										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066																											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	701																										
		Autres* (3)	072	074	4 663																										
	Valeurs mobilières de placement		080	082	5 658																										
	Disponibilités		084	086	15 226																										
	Charges constatées d'avance*		092	094																											
Total II		096	098	28 847																											
Total général (I + II)			110	112	1 139																										
<table border="1"> <tr> <th colspan="2">PASSIF</th> <th>Exercice N</th> <th>NET</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>1</th> <th></th> </tr> </table>												PASSIF		Exercice N	NET			1													
PASSIF		Exercice N	NET																												
		1																													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 000																											
	Écarts de réévaluation		124																												
	Réserve légale		126	200																											
	Réserves réglementées*		130																												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131		132																											
	Report à nouveau		134	(3 878)																											
	Résultat de l'exercice		136	7 423																											
	Subventions d'investissement		137																												
	Provisions réglementées		140																												
	Total I		142	5 746																											
Provisions pour risques et charges			Total II	154																											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	6 039																											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																												
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	9 166																											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	4 390	172																											
	Produits constatés d'avance		174																												
Total III		176	25 451																												
Total général (I + II + III)			180	31 197																											
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195																											
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																											
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE				Néant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 31 12 2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	21 360		
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services*	217		218	35 430		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	56 790		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	8 116		
	Variation de stock (marchandises)*				236	(964)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	25 873		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	804	244	1 347		
	Rémunérations du personnel*				250	15 422		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	(1 358)		
	Dotations aux amortissements*				254	620		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	49 056			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	7 734		
Produits financiers (III)		280	87	Charges financières (V)		294	397	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	7 423		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	7 423	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	
					251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		ZFU-TE (44 octies A)		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexes A)		989	
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindecies)		138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer		344	
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655	
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit		346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		990
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	7 423
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
		Déficits antérieurs reportables : * 16 613 dont imputés sur le résultat :					360	7 423
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD2023

Désignation de l'entreprise : SAS FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450	2 606	452		454		456	2 606	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	883	472		474		476	883	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	3 489	492		494		496	3 489	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	143	542	326	544		546	469	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	376	562	294	564		566	670	
TOTAL		570	519	572	620	574		576	1 139	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SAS FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	16 613
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter
Déficits imputés	983	7 423
Déficits reportables	984	9 190
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	9 190

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 316
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 066
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SAS FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 1 9 2 8 7 6 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS FRIENDS TELECOM & INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 48 rue du Fbg du Temple

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MOHAMMAD HOQUE Prénom(s) NazmulNom marital % de détention 25 Nb de parts ou actions 50Naissance : Date 23101986 N° Département 99 Commune BANGLADESH Pays

Adresse : N° 39 Voie rue de la Chapelle

Code Postal 75018 Commune PARIS Pays Titre (2) M Nom patronymique UDDIN Prénom(s) MoijNom marital % de détention 75 Nb de parts ou actions 150Naissance : Date 10081985 N° Département 99 Commune BANGLADESH Pays

Adresse : N° 39 Voie rue de la Chapelle

Code Postal 75018 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.